

DOSSIER N° PC 035161 26 V0019	
Date de dépôt :	23/07/2026
Pour :	Construction d'une maison individuelle
Auteur du projet :	
Adresse terrain :	5 rue Madeleine Brès 35680 LOUVIGNE DE BAIS
Terrain cadastré :	OA1708
Nombre de logements créés :	1
Surface de plancher :	existante : m² crée : 100,56 m² démolie : m²
DEMANDEUR Monsieur Yohann RENAULT 10 Rue de la Résidence Fleurie 28000 CHARTRES	

Le Maire de LOUVIGNE DE BAIS,

Vu la demande de permis de construire présentée le 23/07/2026 par Monsieur Yohann RENAULT demeurant 10 Rue de la Résidence Fleurie 28000 Chartres ;
 Vu l'objet de la demande ;
 Vu le Code de l'Urbanisme ;
 Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/12/2013, modifié les 27/02/2018, 29/06/2021 et 08/11/2022, mis à jour le 04/11/2024 ;
 Vu la loi n°2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 07 juillet 2016 ;
 Vu l'accord assorti de prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 01/10/2026 ;
 Vu les pièces complémentaires en date du 22/09/2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour les travaux décrits dans la demande présentée, sous réserve des prescriptions suivantes :

- Le faîtage sera traité à faîtière de terre cuite rouge, non vieillie, à emboîtement.
- Les enduits seront réalisés sans baguette d'angle apparente.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt :

13 AOUT 2026

Fait à LOUVIGNE DE BAIS, le 05 OCT. 2026



Pour le Maire,
Par délégation,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND